

Un commutateur de messages informatisé à capacité plus élevée a été installé à Ottawa, permettant le réalignement de la plupart des circuits télégraphiques desservant les missions à l'étranger. L'établissement de liaisons directes avec l'Administration centrale a en grande partie éliminé les principales opérations de relais outre-mer et permis l'utilisation de contrôles et de modes de fonctionnement qu'il avait été jusque-là impossible d'appliquer. On a ainsi amélioré le rendement du réseau tout en diminuant sensiblement les coûts en personnel à l'étranger.

De nouveaux appareils de communications ont été installés et mis en service dans de nombreuses missions à l'étranger. Le programme permanent de renouvellement du matériel améliore l'efficacité du réseau en période de pointe et permet des économies supplémentaires pour ce qui est du personnel à l'étranger. On a poursuivi la mise au point de plusieurs nouveaux systèmes à titre de projets pilotes. Les services téléphoniques, tant à Ottawa qu'à l'étranger, ont été améliorés pour répondre à certaines exigences spéciales et réaliser des économies de fonctionnement.

La régionalisation du service de courrier diplomatique a été réalisée en Extrême-Orient (à Bangkok) et renforcée à Paris, en vue de rendre les conditions de travail des courriers conformes aux pratiques établies, de réduire les heures supplémentaires et d'aider à stabiliser les coûts sans réduire sensiblement le service.

Afin de réduire le coût de la dactylographie au Ministère, un service de traitement des mots a été créé à l'Administration centrale en 1977 au service de toutes les unités du Ministère. Elle s'est révélée un atout particulièrement précieux pour la correction et la production de longs textes, de lettres multiples et de lettres précomposées, ainsi que pour la modification de la mise en page des publications. De grands progrès ont été réalisés dans l'établissement d'un système automatisé de mise en mémoire et d'extraction d'informations.

A la suite de la promulgation de la Loi canadienne sur les droits de la personne en mars dernier, un agent chargé de la protection de la vie privée a été nommé et affecté à la direction.

Inspection

L'inspecteur général est chargé de procéder de façon indépendante à un examen et à une évaluation des opérations des missions diplomatiques et des postes consulaires du Canada.

En 1978, des équipes d'inspection ont visité onze missions en Amérique latine, cinq en Afrique de l'Est et de l'Ouest, neuf en Asie et dans la région du Pacifique, quatre en Europe et deux aux États-Unis d'Amérique. Ces visites ont donné lieu à des rapports détaillés, le Service d'inspection étant également chargé d'assurer que les mesures correctives recommandées soient appliquées.